

Critères d'identification et de domiciliation applicables aux ressortissants des États-Unis

Dans le cadre d'un effort national pour assurer l'émission de documents d'identification sûrs, la Pennsylvanie exige la documentation suivante de la part des ressortissants américains demandant un permis de conduire, un permis d'apprentissage de la conduite ou une carte d'identité de Pennsylvanie. Il en est de même pour les ressortissants américains demandant un transfert de permis de conduire ou de carte d'identité d'un autre État.

Critères d'âge pour les ressortissants des États-Unis

Les personnes demandant un permis de conduire non commercial aux États-Unis doivent avoir 16 ans au moins.

Les personnes demandant une carte d'identité doivent avoir 10 ans au moins.

Les personnes demandant un transfert de permis de conduire non commercial doivent avoir 16 ans et demi au moins.

Les personnes demandant un permis d'apprentissage de la conduite en Pennsylvanie doivent avoir 16 ans au moins.

Les permis d'apprentissage de la conduite des autres États ne peuvent être transférés en Pennsylvanie.

Les personnes demandant ou transférant un permis de conduire commercial doivent être âgées de 18 ans au moins pour conduire dans l'État et de 21 ans pour conduire dans tous les États.

Résidents de Pennsylvanie

Si vous avez moins de 18 ans et résidez en Pennsylvanie, vous devez présenter :

- un type d'identification de la Liste A,
- et votre carte de sécurité sociale.

Si vous avez 18 ans ou plus et résidez en Pennsylvanie, vous devez présenter :

- un type d'identification de la Liste A,
- deux types d'identification de la Liste B, et
- votre carte de sécurité sociale.

Nouveaux résidents de Pennsylvanie

Les nouveaux résidents de Pennsylvanie qui possèdent un permis de conduire valide d'un autre État des États-Unis doivent obtenir un permis de conduire en Pennsylvanie dans un délai de 60 jours après leur déménagement dans l'État et rendre leur permis et/ou carte d'identité d'autres États.

Si vous êtes un nouveau résident de Pennsylvanie et que votre permis de conduire de l'État où vous résidiez précédemment a expiré depuis plus de six mois ou que vous ne possédiez pas de permis de conduire dans votre État, vous devez demander un permis d'apprentissage de la conduite en Pennsylvanie et passer un examen de la vue ainsi que les tests théorique et pratique.

Les nouveaux résidents de Pennsylvanie en possession d'un permis de conduire valide de Porto Rico ou d'un territoire des États-Unis peuvent transférer leur permis de conduire valide et obtenir un permis de conduire non commercial de Pennsylvanie.

Les nouveaux résidents de Pennsylvanie en possession d'un permis de conduire commercial (CDL) d'un autre État des États-Unis peuvent transférer leur CDL et le convertir en CDL de Pennsylvanie.

Si vous avez moins de 18 ans et êtes un nouveau résident de Pennsylvanie, vous devez présenter :

- un type d'identification conforme à la Liste A,
- votre carte de sécurité sociale et
- votre permis de conduire et/ou carte d'identification d'un autre État.

Si vous avez 18 ans ou plus et êtes un nouveau résident de Pennsylvanie, vous devez présenter :

- un type d'identification conforme à la Liste A,
- deux autres preuves de domiciliation conformes à la Liste B,
- votre carte de sécurité sociale et
- votre permis de conduire et/ou carte d'identité d'un autre État.

LISTE A :

Types d'identification admis pour les ressortissants des États-Unis :

- Extrait d'acte de naissance doté d'un cachet (émis par un organisme autorisé du gouvernement des États-Unis, notamment des territoires des États-Unis ou de Porto Rico. Les extraits d'acte de naissance ne provenant pas des États-Unis ne seront pas acceptés.)
- Certificat de nationalité américaine (Formulaire INS N-560)
- Certificat de naturalisation (Formulaire INS N-550 ou N-570)
- Passeport américain valide

Remarque : **Seuls les passeports et documents originaux valides seront acceptés. Si le nom figurant sur le document original est différent de votre nom actuel, vous devez fournir les documents permettant d'établir une relation entre les noms, comme un acte de mariage original, un acte de divorce original ou un jugement de tribunal.**

LISTE B :

Liste des documents admis pour preuve de domiciliation pour les demandeurs âgés de 18 ans ou plus :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Dossiers fiscaux | <input type="checkbox"/> Formulaire W-2 |
| <input type="checkbox"/> Contrats de location | <input type="checkbox"/> Permis de port d'arme en cours de validité |
| <input type="checkbox"/> Documents hypothécaires | <input type="checkbox"/> Factures de service public actuelles
(eau, gaz, électricité, câble, etc.) |

REMARQUE : Pour les factures de service public actuelles : les factures de téléphone portable/mobile ou de télé-avertisseur ne sont pas acceptées. Si vous vivez avec une autre personne et n'avez pas de factures à votre nom, vous devez tout de même fournir deux preuves de domiciliation. L'une consiste à vous faire accompagner au Centre de permis de conduire par la personne avec laquelle vous résidez, munie de son permis de conduire ou d'une carte d'identité avec photo. Vous devrez également fournir une deuxième preuve de domiciliation, comme un courrier officiel (relevé de compte bancaire, avis fiscal, magazine, etc.) portant vos nom et adresse. Cette adresse doit correspondre à celle de la personne avec laquelle vous vivez.

REMARQUE

Tous les documents doivent être porteurs du même nom et de la même date de naissance, ou il doit être possible d'établir une association entre les informations des documents. Des documents supplémentaires peuvent être demandés si aucune relation ne peut être établie entre les documents (comme un certificat de mariage, jugement de tribunal relatif à un changement de nom, jugement de divorce, etc.).